

DIPLOME



18^E SALON INTERNATIONAL DES INVENTIONS ET DES TECHNIQUES NOUVELLES GENÈVE 1990



APRÈS EXAMEN ET DÉLIBÉRATION, LE JURY INTERNATIONAL RECONNAIT LES HAUTES QUALITÉS DE L'INVENTION QUI LUI A ÉTÉ PRÉSENTÉE ET DÉCIDE DE REMETTRE A: MONSIEUR BADER

POUR L'INVENTION: DISPOSITIF D'ANCRAGE AU SOL

UNE MEDAILLE D'OR

GENÈVE, LE 5 AVRIL 1990

LE RAPPORTEUR DU JURY

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ
D'ORGANISATION DU SALON